

**RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE L'ATELIER D'ÉCHANGE
D'EXPÉRIENCES DE L'AICESIS "BONNES PRATIQUES DE
FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DES CES-IS : MESURE DE
L'IMPACT ET DE LA VALEUR AJOUTÉE"/ Luxembourg,
3 mars 2017**

1. Antécédents et objectifs de l'Atelier

- Le 3 mars 2017 s'est réuni au **Luxembourg**, à l'occasion de la tenue du Conseil d'Administration de l'AICESIS, l'Atelier d'échange d'expériences de l'AICESIS "**Bonnes pratiques du fonctionnement quotidien des CES-IS : Mesure de l'impact et de la valeur ajoutée**". C'était le troisième Atelier d'échange d'expériences et bonnes pratiques des CES-IS, organisé par l'AICESIS, en vue de développer et d'approfondir la connaissance de ces expériences dans le comportement quotidien des CES-IS.
- Le premier Atelier, tenu à Madrid les 3 et 4 mars 2016, avait pour objectif l'élaboration d'une analyse générale des expériences de fonctionnement des CES-IS. À la suite de cet échange d'expériences, quelques aspects du fonctionnement des CES-IS en matière d'efficacité ont été identifiés: transparence, confiance entre les organisations représentées, légitimation sociale, relations avec les gouvernements et les parlements ou stratégies de communication. Quelques concepts clés ont également été identifiés en vue de comprendre le fonctionnement des CES-IS et leur efficacité : représentativité des organisations intégrantes ; indépendance de leurs critères ; consensus dans l'élaboration de ces critères ; qualité technique de leurs travaux ; performance en tant que facilitateurs des actions et des accords des partenaires sociaux et des gouvernements ; importance des procédures d'action interne ; rôle du conseil externe aux CES-IS.

- Le retour très positif des participants sur ce travail montre tout l'intérêt qu'il y a à développer et approfondir certains contenus. À cet égard, lors de l'Assemblée générale de l'AICESIS tenue à Cotonou les 15 et 16 septembre 2016, un nouvel atelier a été organisé. Dans l'objectif général d'identifier les aspects du fonctionnement des CES-IS qui pourraient permettre d'atteindre les objectifs fixés, cet atelier s'est centré sur les questions relatives à l'impact de l'activité des CES-IS et à leur mesure, ainsi que sur leurs stratégies de communication.

Parmi les questions posées, les plus importantes ont été : l'influence au niveau de l'évaluation de l'impact des CES-IS de la nature consultative, non directement exécutive, de ces institutions ; les explications possibles sur le degré de l'impact de l'activité des CES-IS ; les stratégies de communication utilisées et l'effet qu'elles pourraient avoir sur l'impact de l'activité des CES-IS, en considérant tout particulièrement les différences entre les stratégies plus traditionnelles et les nouvelles formes de communication ; l'image publique des CES-IS.

- Ce troisième atelier, tenu au *Luxembourg* le 3 mars 2017, a pris comme référence les travaux de Cotonou en vue d'approfondir la connaissance des expériences sur l'impact de l'activité des CES-IS dans une double perspective : d'une part, l'analyse-même de cet impact et, d'autre part, la valeur ajoutée de l'action des CES-IS au niveau socio-économique où ils opèrent. L'atelier a été structuré autour de trois axes : les systèmes de mesure de l'impact de l'activité des CES-IS, le rapport entre l'impact de cette activité et les procédures sur l'action, et l'analyse spécifique de la

prévision de leur activité dans des domaines tels que la concertation sociale ou la vie politique, en tant qu'élément d'appréciation d'une valeur spécifique de cette activité.

2. **Résultats de l'atelier du Luxembourg**

- Concernant les Systemes de mesure de l'impact de l'activité des CES-IS, l'attention a été tout d'abord attirée sur le fait que cette analyse d'impact est de plus en plus nécessaire. D'une part, en prenant en compte l'idée générale que l'efficacité au niveau du fonctionnement des organisations dépend en grande mesure d'un processus permanent de suivi de leurs résultats. D'autre part, le consensus sur le fait que les institutions publiques doivent rendre des comptes, en particulier en période de crise économique comme ce fut le cas récemment lorsque les politiques d'austérité ont engendré la révision du financement des organismes publics.

En général, les CES-IS élaborent des analyses sur l'impact de leur activité, l'un des plus clairs exemples étant de vérifier jusqu'à quel point leurs critères par rapport aux avant-projets de règlements étaient repris dans le texte final de ces règlements. En tout état de cause, la difficulté pour trouver des indicateurs fiables sur l'impact d'activité a été mise en exergue, en particulier au moment d'analyser des aspects plus qualitatifs tels que, par exemple, l'effet de l'activité des CES-IS dans l'amélioration du climat du dialogue social. Néanmoins, des exemples d'indicateurs qualitatifs ont été également cités tels que la considération de l'influence des CES-IS sur des domaines

généraux des politiques publiques, au-delà des sujets strictement professionnels.

- Les exemples d'influence des procédures d'action au niveau de l'impact de l'activité des CES-IS sont nombreux. C'est ainsi que l'importance du niveau de réglementation des CES-IS a été mise en relief, tant du point de vue des règlements ordinaires que des règlements constitutionnels. L'importance de réaliser des activités d'auto saisine a été également signalée, non seulement dans la perspective que les CES-IS sont légalement autorisés pour ce faire, mais aussi dans la perspective de l'utilisation qui en est faite par ces institutions. C'est à partir de là que l'on a dégagé l'importance pour les CES-IS d'aborder des sujets d'intérêt social, considérés importants ou sensibles par les citoyens. Dans la mesure où ces institutions abordent ces sujets par auto saisine, la perception de leur image par les citoyens pourrait s'améliorer. Cette idée a surgi au moment où la nécessité permanente d'une mise à jour de l'activité des CES-IS a été mise en exergue à propos des sujets à aborder et des procédures pour les traiter.

Dans le domaine des procédures d'action, il a été fréquemment fait référence au lien entre l'activité des CES-IS et celle d'autres institutions ou organisations représentatives de la société civile ainsi qu'à l'action des pouvoirs publics. Concernant ce domaine, les formules ou les procédures pour interagir avec le gouvernement et les expériences de travail au niveau parlementaire ont également été abordées.

- En référence à cet ensemble de questions, et comme exemple de valeur ajoutée apportée par les CES-IS, le rapport entre l'action des CES-IS et le dialogue social a été analysé. En ce sens, des références ont été faites sur le rôle des CES-IS en tant "qu'observateurs socio-économiques", pour avancer sur l'analyse de sujets qui pourraient ultérieurement être intégrés au dialogue social, ou sur la réalisation du suivi de la mise en œuvre des résultats de ce dialogue. Le rôle de "facilitateur" du dialogue social que pourraient jouer ces institutions fut également examiné, plus particulièrement, sur la construction de consensus essentiels dans le domaine social et dans le domaine politique.

Au-delà du lien avec le dialogue social, cette idée "d'action prospective" des CES-IS intégrée dans une approche socio-économique qui va au-delà de l'agenda politique immédiat, est également apparue comme un élément de valeur ajoutée. À cet égard, il est particulièrement important que la thématique abordée par les CES-IS doit être la plus vaste possible, au niveau socio-économique.

Ce type de réflexions a conduit à une autre réflexion plus générale sur la manière dont les CES-IS pourraient mettre en place, sans modifier leur cadre légal, un tel renouvellement et l'actualisation de leurs fonctions. C'est ainsi que l'on pourrait impulser une perception sociale de l'activité de ces institutions, plus proche des véritables problèmes sociaux et débarrassée de la lourdeur bureaucratique

- Dans les Conclusions finales de l'Atelier, il a été constaté combien cet échange d'expériences et de bonnes pratiques avait enrichi la connaissance des CES-IS sur les formules institutionnelles et les procédures d'action pouvant améliorer l'impact de leur activité. Continuer à développer l'analyse de sujets tels que les systèmes de mesure d'impact apparaît comme une tâche utile.
- Dans ce même esprit, on a envisagée la possibilité de recueillir et de classer les expériences pratiques présentées dans ces ateliers. Elles pourraient être utilisées sous forme de Recueils ou de Guides de Bonnes Pratiques, qui tiennent toujours compte des différentes situations socio-économiques et des divers cadres légaux dans lesquels opèrent les CES-IS. La collaboration avec l'OIT, dans une mission comme celle-ci, serait extrêmement utile.
 - A partir de l'ensemble des expériences, des idées communes se sont dégagées notamment en ce qui concerne l'impact de l'activité des CES-IS : l'importance de leur cadre institutionnel général, l'importance des procédures internes de travail et l'aspect positif d'une relation fluide entre ces institutions et le dialogue social.
 - La combinaison de ces idées, destinée à améliorer la valeur ajoutée des CES-IS, devrait être liée à la nécessité d'une mise à jour permanente de leurs procédures d'action, dans le but d'insister sur les questions socio-économiques plus importantes, en tenant compte de la manière dont une

situation générale de changements profonds et rapides retentit sur ces questions. Pour que cette mise à jour soit plus efficace, il est indispensable d'ouvrir d'avantage l'action des CES à de nouveaux domaines, allant du scientifique à la représentation de la société civile.

- Des idées telles qu'une action de la part des CES-IS dans le domaine de l'analyse prospective ou de la facilitation du dialogue social, pourraient résumer ces lignes d'action. Avancer sur ces sujets peut dépendre en grande mesure de l'évolution des CES-IS eux-mêmes, par la mise en œuvre des procédures d'action dont ils disposent déjà.